

2018-5867
2019-03-20

Avigon 14.5

Répulsif à bernaches du Canada pour le gazon

SUSPENSION EN MICROCAPSULES

USAGE COMMERCIAL

PRINCIPE ACTIF

Anthranilate de méthyle.....14,5 %

Ce produit a été formulé à partir d'ingrédients de qualité alimentaire; son ingrédient actif excède les spécifications du Codex des produits chimiques alimentaires (FCC) des États-Unis.

N^o D'HOMOLOGATION : 26452
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

EN CAS D'EMPOISONNEMENT OU CONCERNANT UN DÉVERSEMENT
D'IMPORTANCE, COMPOSER LE 1-613-787-5620

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 18,92 kg (2 x 9,46 litres)

Norac Concepts Inc.,
P.O. Box 31097,
Guelph, Ontario, Canada
N1H 8K1
1-519-821-3633

MODE D'EMPLOI :

DIRECTIVES D'APPLICATION : Pour un gazon d'environ 2,5 cm (1 po) de hauteur, appliquez 13 L/ha d'Avigon 14.5 non dilué. Diluez Avigon 14.5 selon les **DIRECTIVES DE DILUTION** avant de l'appliquer sur le gazon. Pulvériser uniformément sur la surface à protéger, de façon à obtenir une couverture complète et uniforme. Laisser sécher le traitement avant de permettre la tenue d'activités humaines sur les lieux traités. Attendre le plus longtemps possible après le traitement avant de tondre le gazon traité. Répéter le traitement après trois jours si l'activité des bernaches le justifie.

DIRECTIVES DE DILUTION : S'assurer que l'équipement de pulvérisation est propre avant de faire le mélange. Bien agiter ou brasser le contenant d'Avigon 14.5 avant de diluer le produit. Mélanger Avigon 14.5 avec de l'eau à raison d'une (1) partie de produit pour 19 parties d'eau. Par exemple, mélanger 1 litre de produit avec 19 litres d'eau pour obtenir 20 litres de mélange à pulvériser. Procéder au mélange à l'extérieur ou dans un endroit ventilé.

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre fin de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe d'aspersion doit se trouver à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne. Puisque ce produit n'est pas homologué pour la lutte antiparasitaire dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser à cette fin.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

RESTRICTIONS D'EMPLOI : Ce produit peut être utilisé pour repousser les bernaches du Canada des terrains de golf et des parcs municipaux. Ne pas l'appliquer sur les terrains résidentiels ni sur les zones récréatives des parcs. Ce produit doit être appliqué au moyen d'un équipement de pulvérisation approprié, tel qu'un pulvérisateur à pompe ou un pulvérisateur à jet porté. Ne pas appliquer lorsque le gazon est mouillé ou lorsqu'une pluie ou un gel sont prévus. Éviter d'exposer directement des abeilles domestiques à ce produit. Ne pas appliquer ce produit à proximité de ruches.

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Se laver à fond à l'eau et au savon après la manipulation. Pour usage terrestre; ne pas appliquer directement sur l'eau, à proximité des endroits où se trouve de l'eau de surface ni dans les zones intertidales sous le niveau moyen des hautes eaux. Ne pas contaminer les plans d'eau en éliminant l'eau de lavage ou de rinçage de l'équipement. Porter des lunettes de protection ou masque facial et un respirateur avec filtre contre les poussières/brouillard (préfixe du numéro d'approbation MSHA/NIOSH : TC-21C) pendant la manipulation du produit. Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est faible vers les secteurs habités ou les zones d'activités humaines (par exemple, maisons, chalets, écoles et aires de loisirs). Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement utilisé pour l'application et des réglages de l'équipement de pulvérisation.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES :

2018-5867
2019-03-20

Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des zones traitées, éviter d'appliquer ce produit sur des pentes modérées ou abruptes et sur des sols compactés ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre la zone traitée et la rive du plan d'eau.

ENTREPOSAGE : Conserver uniquement dans le contenant d'origine, dans un endroit sec inaccessible aux enfants, aux animaux de compagnie et aux animaux domestiques. Conserver à l'écart des pesticides, des engrais et de la nourriture de consommation humaine ou animale qui pourraient causer une contamination croisée par les odeurs. Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver au-dessus de 0 °C – craint le gel.

PREMIERS SOINS :

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Il n'existe pas d'antidote spécifique pour ce produit. Traiter selon les symptômes.

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE : À toute heure, 613-787-5620
SEULEMENT pour des renseignements sur la santé et l'environnement.

ÉLIMINATION :

- 1) Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2018-5867
2019-03-20

- 2) Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
- 3) Rendre le contenant inutilisable.
- 4) Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
- 5) Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES